

**Rapport n°6 :**

**Simplification de la procédure d'attribution  
des bourses entrantes et sortantes EUR EIPHI**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Claudia LAOU-HUEN – Directrice du service Projets structurants et Recherche
<b>Service – personnel référent</b>	Frédéric PÉNEAU – Chef de projet EUR EIPHI
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	12 mars 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Dans le cadre de son premier appel à projets Formation 2018/2019 lancé le 2 juillet 2018, le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) Ecole Universitaire de Recherche EIPHI qui a démarré officiellement le 01/06/2018 a prévu un budget destiné à financer :

- des bourses de mobilité entrante attribuées dans le cadre de l'inscription d'étudiants dans l'un des masters EIPHI ;
- des bourses de mobilité sortante, attribuées dans le cadre du départ en stage hors territoire français d'un étudiant inscrit dans l'un des masters EIPHI (M1 ou M2).

Chaque année les PIA comme l'ISITE et EIPHI doivent faire un rapport au CA pour définir l'enveloppe attribuée pour les bourses entrantes et sortantes courant juin.

Pour les bourses entrantes, au CAC qui suit ce CA, courant juillet, on demande aux PIA de faire un rapport listant les bénéficiaires.

Hors à cette date, la campagne de recrutement se finissant fin juin, la liste des lauréats ne peut pas être consolidée pour les raisons suivantes :

- Il y a encore des dossiers d'admission en cours de traitement ;
- les étudiants admis n'ont pas confirmé ;
- Les étudiants qui ont confirmé ne sont pas certains d'obtenir le VISA.

Il faut alors faire des rapports correctifs pour le CAC en septembre et en octobre (les dates de rentrée des Masters n'étant pas toutes les mêmes).

Nous proposons donc que le rapport au CAC listant les lauréats des bourses entrantes soit présenté courant octobre une fois que la liste des étudiants présents sur site sera consolidée.

Pour les bourses sortantes, il est demandé actuellement de faire un rapport au CAC présentant la liste des lauréats et ce avant le début du stage. Le fait que les CAC aient lieu tous les mois, si le quorum est atteint, est souvent incompatible avec la réactivité administrative requise pour répondre aux opportunités qui se présentent pour des mobilités sortantes.

Nous proposons donc de faire un rapport unique courant juin au CAC listant l'ensemble des étudiants bénéficiaires des bourses sortantes attribuées dans l'enveloppe votée en CA l'année N-1.

## **DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :**

- **prendre connaissance de la procédure actuelle de diffusion de la liste des lauréats aux bourses de mobilité entrantes et sortantes ;**
- **approuver la simplification de la procédure d'information au CAC des lauréats des bourses entrantes et sortantes.**